

FNE OCCITANIE-MÉDITERRANÉE

PROJET DÉPARTEMENTAL DE CRÉATION D'UNE « MAISON DU LITTORAL » - DOMAINE DU MAS VIEUX

AVIS DE FNE OCCITANIE-MEDITERRANÉE DANS LE CADRE DE LA CONCERTATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'HÉRAULT

Cet avis reprend la structuration en trois thèmes et un thème libre proposé dans le cadre de la [concertation de ce projet.](#)

THÈME 1 – LES ACTIVITÉS, USAGES ET PUBLICS DE LA MAISON DU LITTORAL

Le secteur entourant le Mas Vieux est en grande majorité la propriété du Conservatoire du littoral et de l'État. Il **crystallise de nombreux enjeux de gestion/protection du littoral**. En effet, la zone considérée est constituée d'un patrimoine écologique remarquable et diversifié étant menacé à court terme par la sur-fréquentation et à plus long terme par la hausse du niveau de la mer. A ce titre, le dossier de concertation présente cette "Maison du Littoral" comme étant un équipement à vocation sociale, culturelle et pédagogique, constituant un « projet-phare » de la politique Hérault Littoral, face aux nouveaux défis de la gestion du littoral.

Dans ce contexte, l'ambition de ce projet de maison du littoral ne peut qu'être **la sensibilisation aux enjeux environnementaux et la préservation des différents milieux naturels caractéristiques du littoral**. A cet effet, ce lieu doit **constituer une vitrine de l'adaptation des littoraux** au contexte d'effondrement du vivant, de réchauffement climatique et de montée du niveau des mers.

Dans une optique de cohérence avec cette vocation, il paraît essentiel que **ce projet ne contribue pas à une augmentation de la sur-fréquentation, comme de l'artificialisation**, du site du Mas Vieux et de ses alentours. **Il ne s'agit pas non plus de favoriser une exposition supplémentaire d'activités humaines** face aux risques d'inondation/submersion. De ce point de vue, **envisager d'y développer des activités de type bureaux, commerces, ou chambres d'hôte n'apparaît pas opportun, voire anachronique**.

THÈME 2 – LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DU SITE DES ARESQUIERS ET DU LITTORAL

Considérant la diversité des écosystèmes et types d'espaces protégés présents sur ce territoire, les réflexions qui nous sont présentées **ne nous semblent porter que sur une petite partie des enjeux écologiques.**

Tout d'abord, la partie « continentale » située dans un rayon de quelques kilomètres autour de la maison du littoral, présente une diversité de milieux naturels caractéristiques de ce littoral. Au delà du bois des Aresquiers, **des sentiers d'interprétation doivent être créés sur d'autres types d'espaces** : il s'agit de favoriser la découverte des différents écosystèmes que représentent les lagunes (Ingril et Vic) et leurs berges, les zones humides associées (marais, roubines et prairies humides), les anciennes salines (de Frontignan et de Villeneuve), jusqu'au massif de la Gardiole qui domine ce territoire, ainsi que le lido de Pierre-Blanche qui marque la limite terre-mer. L'aménagement de ces sentiers apparaît primordial pour compléter l'information qui pourra être donnée dans cette Maison du littoral, et **permettra d'encadrer et de sensibiliser les usagers actuels qui apparaissent parfois peu respectueux** de ces milieux fragiles.

Par ailleurs et de façon surprenante, **la partie marine du littoral des Aresquiers n'a été évoquée qu'oralement et n'est pas intégrée aux réflexions.** Pourtant, ces milieux marins sont des espaces protégés de première importance (ZPS FR9112035 - Côte languedocienne et ZSC FR9101413 - Posidonies de la côte palavasienne). En outre le plateau rocheux infralittoral des Aresquiers est un écosystème unique au sein des fonds marins très majoritairement sableux de nos côtes du Languedoc-Roussillon (il est constitué de coralligène, de gorgones, d'herbiers de Posidonies, ...). **Or ce dernier n'est même pas évoqué.**

THÈME 3 – LES MODALITÉS D'ACCÈS AU SITE DES ARESQUIERS ET À LA MAISON DU LITTORAL ET LA RÉGULATION DE LA FRÉQUENTATION

Les craintes exprimées par certains groupes de riverains pour justifier leur opposition au projet de Maison du Littoral apparaissent parfois ambivalentes : besoin que les Aresquiers « *restent un coin de nature* » tout en refusant la régulation ou la limitation du trafic sur le secteur et promouvant la réalisation « *de places de parkings nécessaires et suffisantes* », crainte d'une aggravation de la sur-fréquentation du site tout en promouvant le doublement des voies de circulation sur le pont ...

La sur-fréquentation actuelle est essentiellement liée à l'accès à la mer, les week-ends et en période estivale. Par sa vocation de vitrine des enjeux de gestion du milieu littoral, l'aménagement de cette Maison **doit être l'opportunité de mettre en place des mesures d'encadrement de la fréquentation de ce territoire fragile** (sur le site même et ses alentours).

Afin de réguler, et si besoin réglementer sa fréquentation (notamment les week-ends et en période estivale), **plusieurs mesures complémentaire doivent être mises en place** : diminution de la circulation automobile et de la place occupée par les parkings, restriction ou encadrement des déplacements piétons et deux-roues au sein des milieux naturels, développement de l'accessibilité en transport en commun et autres modes de déplacement doux (connexion au niveau de la gare SNCF de Vic-Mireval, création de parkings déportés, système de location/parkings de vélos, entretien/création de plusieurs pistes cyclables vers Frontignan, Sète, Villeneuve, Montpellier ouest et Montpellier sud...).

THÈME LIBRE – QUELLE AMBITION DU DÉPARTEMENT ET DES AUTRES PARTENAIRES POUR CE TERRITOIRE ?

Les zones de protection englobant (en continuité) l'interface terre-mer restent encore très rares, mais leur intérêt est désormais reconnu, notamment pour maintenir ou restaurer une mosaïque d'habitats caractéristiques du littoral languedocien dans un bon état de conservation, et ainsi préserver l'exceptionnelle biodiversité s'y étant développée.

A travers ce projet, FNE OcMed se réjouit de l'ambition portée par le CD34 à la sensibilisation et à la protection de notre environnement littoral. L'accueil du public sur des sites naturels sensibles (Maison du littoral, création de parcours d'interprétation paysager, ...) **constitue l'axe majeur de ce projet et doit être encouragé.**

FNE OcMed **revendique par ailleurs la nécessité d'une protection plus importante d'une partie de ces milieux littoraux uniques**, par la mise en place d'outils réglementaires de régulation de certaines activités. Comme le précise le CD34 dans ce projet, le site des Aresquiers représente un « *écosystème exceptionnel au sein d'un territoire en développement constant* ». Il faut donc « à tout prix » y préserver les lagunes, leurs berges et zones humides associées, le lido ...et la partie marine du site (le plateau rocheux sous-marin des Aresquiers). A l'image de la réserve marine de Cerbère-Banyuls, gérée et fortement mise en avant par le CD66, **ce projet de Maison du Littoral pourrait conduire le CD34 à être pro-actif dans l'émergence d'un projet de « protection forte » englobant ce plateau rocheux infralittoral.**